

REFERENDUM contre la loi sur l'énergie

Les conséquences de la Stratégie énergétique 2050 et des projets d'application sont désastreuses pour notre pays, pour chaque citoyenne et chaque citoyen et pour les entreprises:

NON à une énergie à un prix insupportable: l'application de la loi sur l'énergie coûte à l'économie et aux citoyens environ 200 milliards de francs. Le prix de l'huile de chauffage doublera; l'essence coûtera 26 centimes de plus par litre et, d'une manière générale, les prix de l'électricité et des produits augmenteront. La facture devra être réglée par les petites entreprises et les citoyens, car les grands groupes consommant beaucoup d'énergie bénéficieront d'exemptions et de rabais.

NON à un approvisionnement moins sûr: l'hiver dernier déjà le réseau électrique suisse a atteint les limites de sa capacité parce que deux centrales nucléaires avaient été arrêtées. Il ne faut pas que des black-out comme en Californie deviennent courants en Suisse.

NON à une plus grande dépendance de l'étranger: si la nouvelle loi sur l'énergie entre en vigueur, nous devons importer davantage d'électricité de l'étranger: par exemple, de l'électricité nucléaire de France et de centrales allemandes au charbon. Ce procédé est plus nocif pour l'environnement, nous rend dépendants de l'étranger et nous expose à des chantages.

NON à plus de bureaucratie et d'interdictions: la nouvelle loi sur l'énergie permet aux producteurs d'électricité de prescrire à chaque ménage combien d'électricité il peut consommer et quand il y a droit. La machine à laver et l'aspirateur à poussière ne pourront être utilisés qu'aux heures marginales. Seuls les gens aisés pourront encore rouler en voiture. Il est prévu d'interdire les chauffages à l'huile à partir de 2029.



NON à la perte d'emplois et à la baisse de la prospérité: les entreprises devront payer plus cher l'électricité, l'huile de chauffage et l'essence. La compétitivité de l'économie et des arts et métiers en souffrira. Des emplois et la prospérité seront menacés. La consommation s'effondrera, car chaque famille devra dépenser 3200 francs par an de plus pour l'électricité, l'essence et le chauffage au lieu de, par exemple, partir en vacances. D'où encore des effets négatifs sur les emplois dans le tourisme et le commerce de détail.

NON à la destruction du paysage: les centrales nucléaires produisent 38% de notre électricité. Pour les remplacer il faudrait construire plus de 6000 éoliennes: une atteinte massive à nos paysages, un danger pour les humains et les animaux, la destruction du pays touristique qu'est la Suisse.

Coprésidence du comité interpartis contre la loi sur l'énergie:

Adrian Amstutz, conseiller national (BE); **Céline Amaudruz**, vice-présidente UDC Suisse, conseillère nationale (GE); **Christoph Blocher**, responsable stratégique UDC Suisse, anc. conseiller fédéral (ZH); **Marco Chiesa**, conseiller national (TI); **Doris Fiala**, conseillère nationale PLR (ZH); **Benjamin Fischer**, président Jeunes UDC Suisse; **Benoît Genecand**, conseiller national PLR (GE); **Hansjörg Knecht**, conseiller national (AG); **Alfred Heer**, président Alliance des contribuables, conseiller national (ZH); **Arthur Löpfe**, anc. conseiller national PDC (AI); **Casimir Platzer**, président GastroSuisse; **Lorenzo Quadri**, conseiller national LEGA (TI); **Albert Rösti**, président du parti, conseiller national (BE); **Andri Silberschmidt**, président Jeunes Radicaux-Libéraux Suisse • **Membres du comité:** **Thomas Aeschi**, vice-président UDC Suisse, conseiller national (ZG); **Beat Arnold**, conseiller national (UR); **Heinz Brand-Ciocco**, conseiller national (GR); **Toni Brunner**, conseiller national (SG); **Michaël Buffat**, conseiller national (VD); **Raymond Clottu**, conseiller national (NE); **Marcel Dettling**, conseiller national (SZ); **Roland Eberle**, conseiller aux Etats (TG); **Hans Egloff**, conseiller national (ZH); **Sebastian Frehner**, conseiller national (BS); **Walter Frey**, anc. conseiller national (ZH); **Ulrich Giezendanner**, conseiller national (AG); **Roger Golay**, conseiller national MCG (GE); **Franz Grüter**, conseiller national (LU); **Werner Hösli**, conseiller aux Etats (GL); **Thomas Hurter**, conseiller national (SH); **Christian Imark**, conseiller national (SO); **Walter Jermann**, anc. conseiller national PDC (BL); **Peter Keller**, conseiller national (NW); **Roger Köppel**, conseiller national (ZH); **Roger Kunz**, président Association du commerce automobile libre; **Konrad Langhart**, président UDC du canton de Zurich; **Dr. Hans Rudolf Lutz**, président Kettenreaktion; **Magdalena Martullo**, conseillère nationale (GR); **Thomas Matter**, conseiller national (ZH); **Oliver Müller**, directeur Swissmechanic; **Felix Müri**, conseiller national (LU); **Roberta Pantani**, conseillère nationale LEGA (TI); **Nadja Pieren**, conseillère nationale (BE); **Silvio Pontü**, président Swiss Plastics; **Lukas Reimann**, président ASIN, conseiller national (SG); **Inge Schütz**, présidente UDC International; **Sandra Solberger**, conseillère nationale (BL); **Konrad Studerus**, anc. député PDC au Grand Conseil (ZG); **Mauro Tuena**, conseiller national (ZH); **Hansjörg Walter**, conseiller national (TG); **Walter Wobmann**, conseiller national (SO); **David Zuberbühler**, conseiller national (AR).

Merci de découper ici et de renvoyer immédiatement.

Signez maintenant le référendum contre la ruineuse loi sur l'énergie !

Référendum contre la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2016 soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		NP:	Commune politique:		
N°	Nom, Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance exacte jour/mois/année	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Expiration du délai référendaire: 19 janvier 2017

Publiée dans la Feuille fédérale le 11 octobre 2016

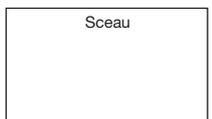
Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Signature manuscrite: _____

Date: _____

Fonction officielle: _____



Merci de renvoyer le plus rapidement possible, mais au plus tard jusqu'au 6 janvier 2017, la liste de signatures (même avec une seule signature!) à l'adresse suivante: Comité interpartis contre la loi sur l'énergie, case postale 54, 8416 Flaach, qui s'occupe de l'attestation des signatures.